

LIMOGES MÉTROPOLIS

ARRÊTÉ

Le Président de Limoges Métropole

au 25/03/2024

Arrêté autorisant le déversement des eaux usées autres que domestiques de l'établissement DISA PRINT ET PLV dans le système de collecte et de traitement des eaux usées de Limoges Métropole.

N° 25045

Le Règlement du service assainissement collectif de Limoges Métropole - Communauté urbaine.

ARRÊTÉ

ARTICLE 1. OBJET DE L'UNIFORMISATION

L'établissement DISA PRINT ET PLV est autorisé, dans les conditions fixées par le présent arrêté, à déverser ses eaux usées autres que domestiques dans le réseau séparatif pour eaux usées à Limoges ou à l'aval du réseau de collecte des eaux usées, en direction des effluents à la station d'épuration principale de Limoges Métropole située au 125 route de Nevers à Limoges.

ARTICLE 2. CARACTÉRISTIQUES DES REJETS

A - Prescriptions générales

- Sans préjudice des lois et règlements en vigueur, les eaux usées autres que domestiques doivent :
- Être neutralisées à un pH compris entre 5,5 et 8,5 ;
 - Être exemptées de matières dangereuses, inflammables ou du plus égales à 50°C ;
 - Ne pas contenir de matières ou de substances susceptibles :
- de porter atteinte à la santé du personnel travaillant dans le système de collecte et à la station d'épuration ;
 - compromettre le système de collecte, la station d'épuration et leurs équipements connexes ;
 - entraver le fonctionnement de la station d'épuration des eaux usées et le traitement des boues ;
 - créer à l'origine de dommages à l'aire ou à la faune aquatique, affecter l'habitat ou le milieu ou d'une manière ou d'une autre nuire à l'environnement ;
 - compromettre l'efficacité des équipements de traitement des eaux usées ;
 - compromettre l'efficacité des équipements de traitement des eaux usées ;
 - compromettre l'efficacité des équipements de traitement des eaux usées ;

En outre, pour les déversements autorisés par le présent arrêté, l'usager doit se conformer aux dispositions du Règlement du service de l'assainissement.

ARRÊTÉ

Arrêté autorisant le déversement des eaux usées autres que domestiques de l'établissement DISA PRINT ET PL V dans le système de collecte et de traitement de Limoges Métropole

1 DOCUMENT - Publié le 9 Avril 2024



ARR_ASST_25045_DEVERSEMENT_EAUX_USEES_DISA_PTINT_PLV.pdf
(.pdf, 940,9 Ko)

 **TÉLÉCHARGER**